

#02 - Candidat·es internationaux·ales non-européen·nes

CALENDRIER DE REPONSES AUX CANDIDAT·ES

» DAP

Les universités sont tenues de respecter le délai de réponse imposé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, et de la Recherche et du MAE.

- 1^{er} vœu : 15 avril

- 2^e vœu : 15 mai

- 3^e vœu : 8 juin

» DEMANDES D'ACCÈS

Le ministère des Affaires étrangères (MAE) ne garantit pas l'attribution d'un visa étudiant à temps pour la rentrée scolaire aux étudiant·es ayant obtenu une réponse après fin juin

» CEF

Au plus tard fin juin

» HORS-CEF

Variable selon la composante

CONTACTS

» DAP

DFVE/Pascale PEYROL
pascale.peyrol@univ-lyon2.fr

» CEF/Études en France

Accompagnement
pédagogique/administratif
DRI /Maria BYVSHEVA
maria.byvsheva@univ-lyon2.fr /
international-hors-
exchange@univ-lyon2.fr

Publics concernés _____

Tou·te·s les **candidat·es de nationalité non-européenne** désirant s'inscrire pour la 1^{re} fois, dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Pour tou·te·s les autres candidat·es (non européen·nes voulant se réorienter, réfugié·es...), merci de prendre attache avec les contacts référencés ci-dessous.

Comment et quand candidater en L1 ? _____

Si le/la candidat·e réside dans un pays à **procédure CEF⁽¹⁾**, il/elle se connecte sur www.nomdupays.campusfrance.org et constitue son dossier en ligne.

Si il/elle réside dans son pays d'origine, hors CEF, ou en Europe, il/elle télécharge le dossier blanc (DAP : Demande d'Admission Préalable) à déposer à l'Ambassade de France).

Si il/elle réside en France, il/elle télécharge le dossier vert (DAP) qu'il/elle transmet à l'université du 1^{er} vœu.

Le/la futur·e étudiant·e doit choisir 3 formation y compris dans la même université .

La campagne « Demande d'Admission Préalable » (DAP) est ouverte du 15 novembre (année N-1) au 22 janvier de l'année de la rentrée universitaire.

Comment et quand candidater de la L2 au M2 ou en DU ? _____

Si le/la candidat·e réside dans un pays à procédure CEF, il/elle se connecte sur www.nomdupays.campusfrance.org et constitue son dossier en ligne. Les candidat·es déposent leur dossier entre la mi-novembre (année N-1) jusqu'à fin mars de l'année de la rentrée universitaire N.

Le/la candidat·e peut choisir 7 formations (L2, L3, LP, Masters) et autant d'établissements.

Dans toutes les autres situations, il/elle télécharge une demande d'accès directement sur le site de l'université : www.univ-lyon2.fr ou sur le site de la composante.

Qui fait quoi ? _____

La gestion de tous les dossiers de **candidatures issus d'un pays à procédure CEF** se fait sur la plateforme « Études en France ». Pour y accéder, un compte devra être créé à votre demande par Maria BYVSHEVA, Direction des relations internationales (DRI).

Pour les DAP : le Centre d'inscriptions réceptionne et transmet les dossiers aux composantes. Après examen, celles-ci lui retournent ces dossiers avec la décision de la commission pédagogique, afin que le/la secrétaire responsable communique la réponse à l'étudiant·e et à l'Espace CampusFrance.

Pour les demandes d'accès en DU et L2 à M2, chaque composante est responsable de la gestion de ses propres dossiers.

Rappel : Les étudiant·es de nationalité européenne suivent les mêmes procédures que les étudiant·es français·es.

¹ Les pays concernés sont les suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Congo-Kinshasa, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée Conakry, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, Sénégal, Singapour, Russie, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.